

Marseille
le 9 juin 2016



Le Risque NRBCe

PLAN

- ▣ **Historique**
- ▣ La réglementation des ICPE
- ▣ Les dispositions ORSEC
- ▣ Les risques NRBCe

Historique

Décret impérial du 15 octobre 1810 relatif aux manufactures et ateliers insalubres ou incommodes

Loi du 19 décembre 1917 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes;

Décret du 20 mai 1953 : Introduction d'une nouvelle nomenclature

1966:suite à la catastrophe de Feyzin; l'inspection est confiée au service des mines

1971:Création d'un ministère de l'environnement

Historique

Loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Décret d'application n°77-1133 du 21 septembre 1977

Transposition des directives SEVESO notamment par l'arrêté du 10/05/2000 et sa circulaire d'application

Ordonnance du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement

Loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages

Décret n°2007-1467 du 12 octobre 2007=> Code de l'Environnement

PLAN

- Historique
- **La réglementation des ICPE**
 - **Code de l'environnement**
 - Directives SEVESO
- Les dispositions ORSEC
- Les risques NRBCe

Le code de l'environnement

Article L.511-1:

- ❑ Il définit les installations qui sont soumises aux dispositions du titre 1^{er} du CE
- ❑ Equipements privés et publics, exploitations agricoles et carrières
- ❑ Les installations visées par l'article L.511-1 sont définies dans la nomenclature ICPE établie par décret en Conseil d'Etat

Le code de l'environnement

Article L.511-2:

- ▣ Cet article soumet les installations à différents régimes de réglementation en fonction de la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter leur exploitation

Le code de l'environnement

La nomenclature

La rubrique dresse deux listes:

- « Substances », codées 1XXX
- « Activités », codées 2XXX
 - « Activités IED », codée 3XXX

1510. Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts

Classement des ICPE

En fonction d'un volume de substance ou de son activité une installation peut-être soumise à différents niveaux réglementaires:

- Non classés (NC)
- Déclaration (D)
 - Déclaration avec contrôle (DC)
- Enregistrement (E)
- Autorisation (A)
- Autorisation avec servitudes (AS)

EX 1510: Le volume des entrepôts est :

1. Supérieur ou égal à 300 000 m³**(A)**
2. Supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 300 000 m³**(E)**
3. Supérieur ou égal à 5 000 m³ mais inférieur à 50 000 m³**(D C)**

PLAN

- Historique
- **La réglementation des ICPE**
 - Code de l'environnement
 - **Directives SEVESO**
- Les dispositions ORSEC
- Les risques NRBCe

Directive SEVESO I

- ❑ Directive 82/501/CEE (SEVESO 1) du 24 juin 1982, concernant la prévention des accidents majeurs pouvant être causés par certaines **activités** industrielles
- ❑ La directive demande aux Etats et aux entreprises d'identifier les risques associés à certaines activités industrielles dangereuses et de prendre les mesures nécessaires pour y faire face.

Directive SEVESO II

- ❑ Evolution
- ❑ Directive 96/82/CE du 9 décembre 1996, concernant la prévention et la maîtrise des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
- ❑ Elle impose notamment la mise en œuvre d'un système de gestion proportionné au risques propres des installations
- ❑ Objectif de protection de l'environnement
- ❑ Classement par **installation** ou **substances**

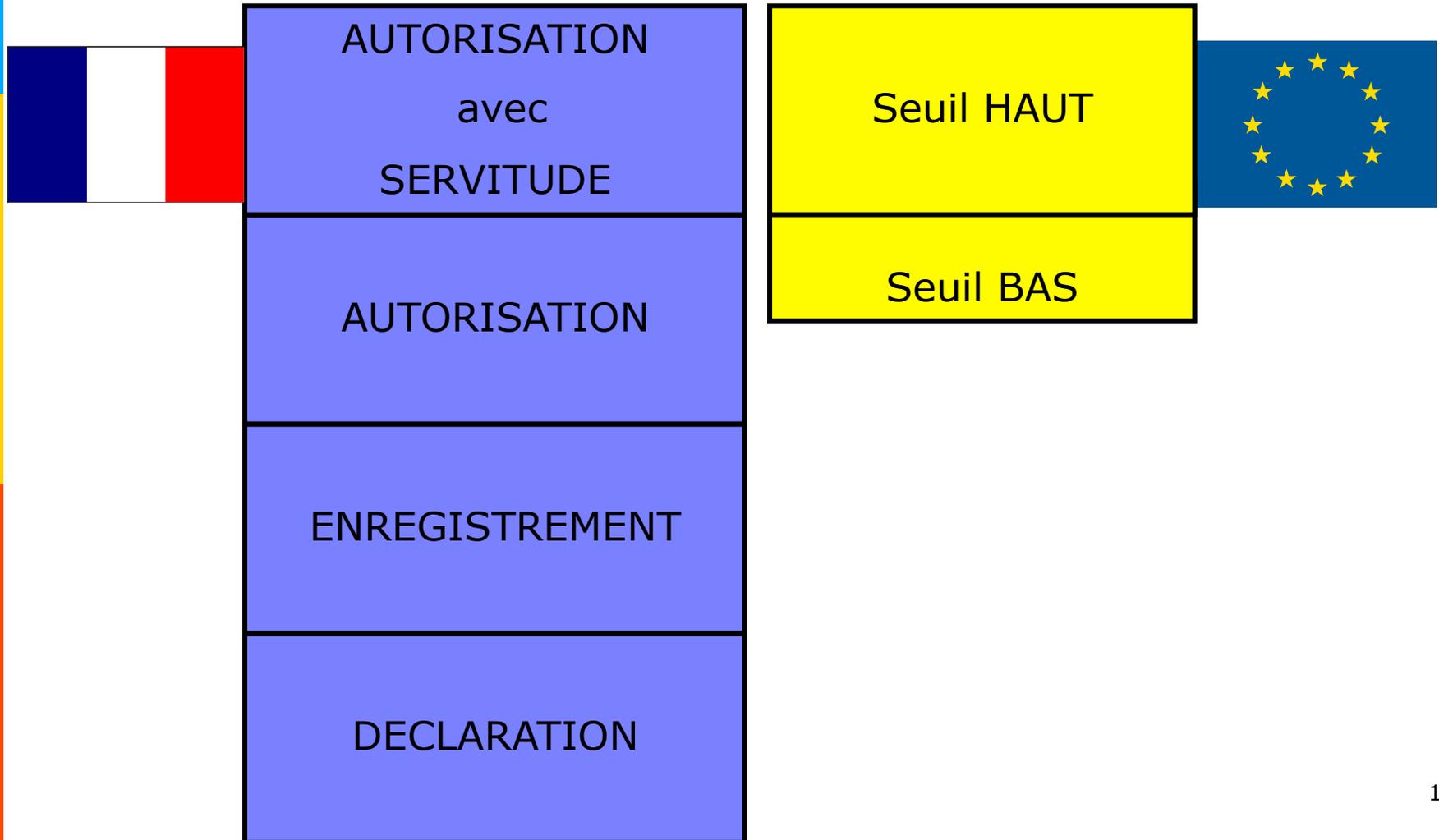
Directive SEVESO II

- ❑ Deux catégories d'établissements, définis par les articles 9 et 7 en fonction de l'importance des quantités en jeu
- ❑ Deux niveaux d'exigences
- ❑ Rapport de sécurité
- ❑ Système de Gestion de la Sécurité

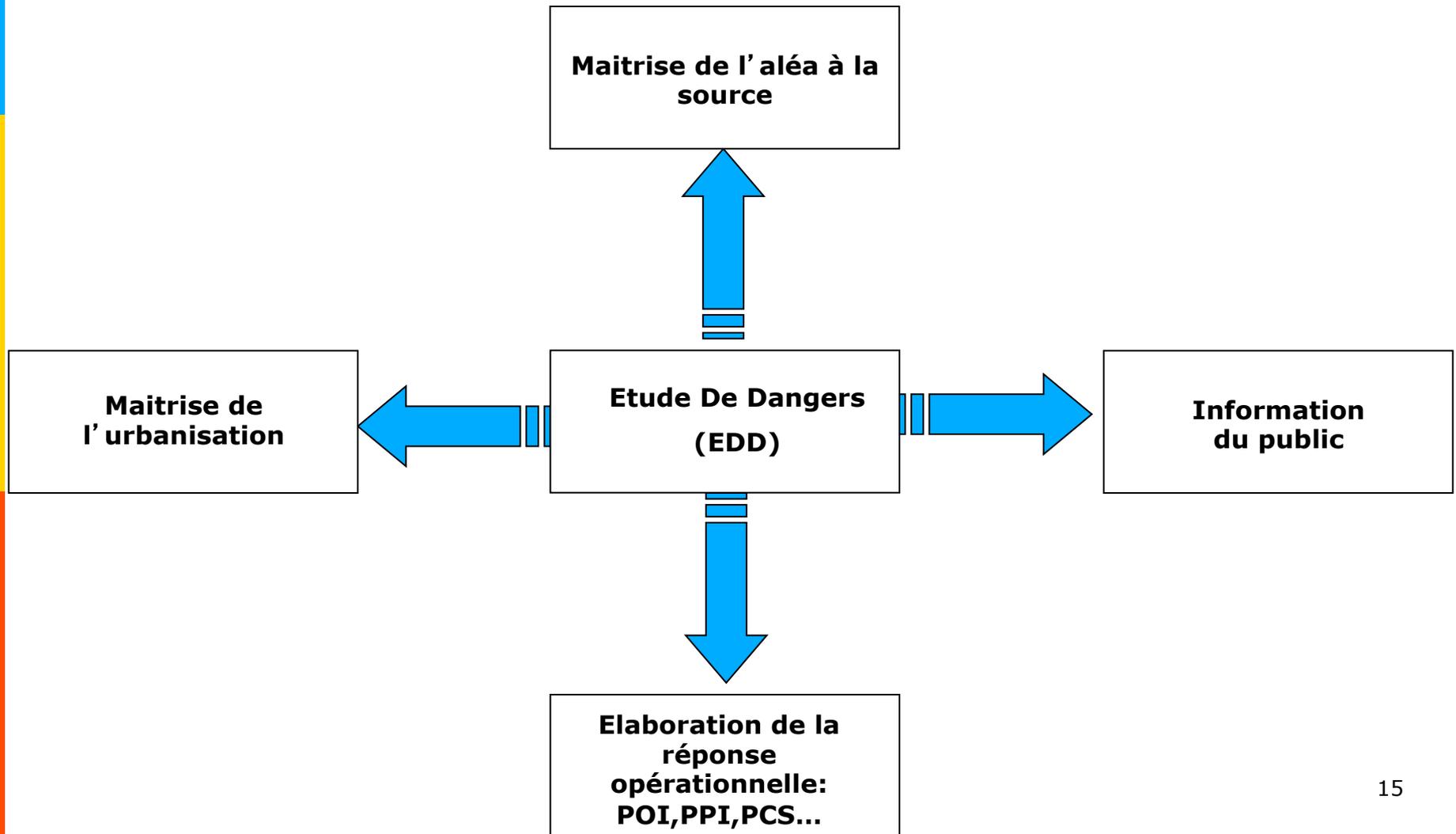
Et depuis le 1^{er} juin 2015 : SEVESO III

- Accidents majeurs
- Modification des seuils
- Etiquetages, mélanges
- Accès aux informations et à la justice

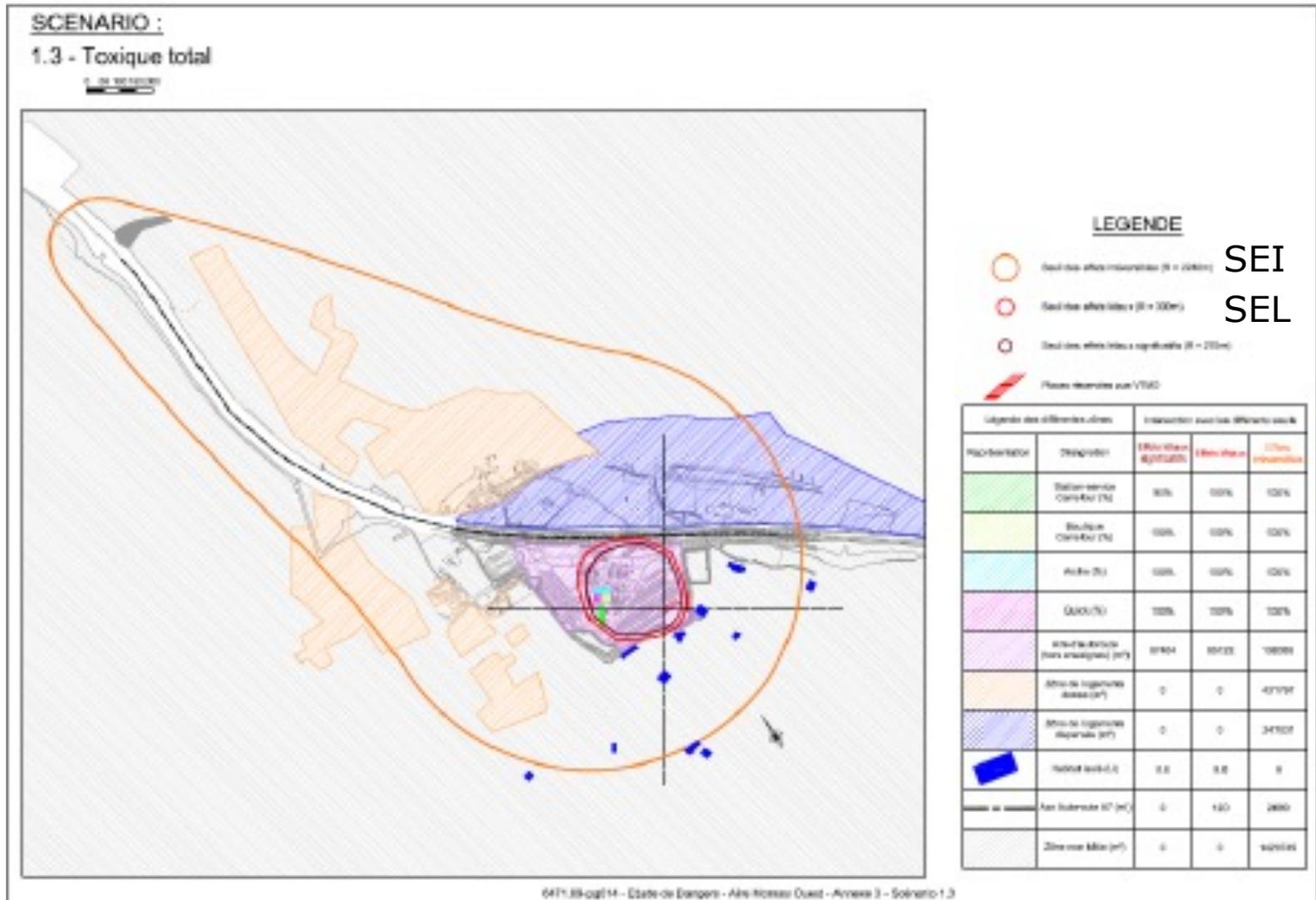
Transposition des directives « SEVESO »



Le Rôle de l' EDD dans la gestion des risques



Le Rôle de l'EDD dans la gestion des risques



PLAN

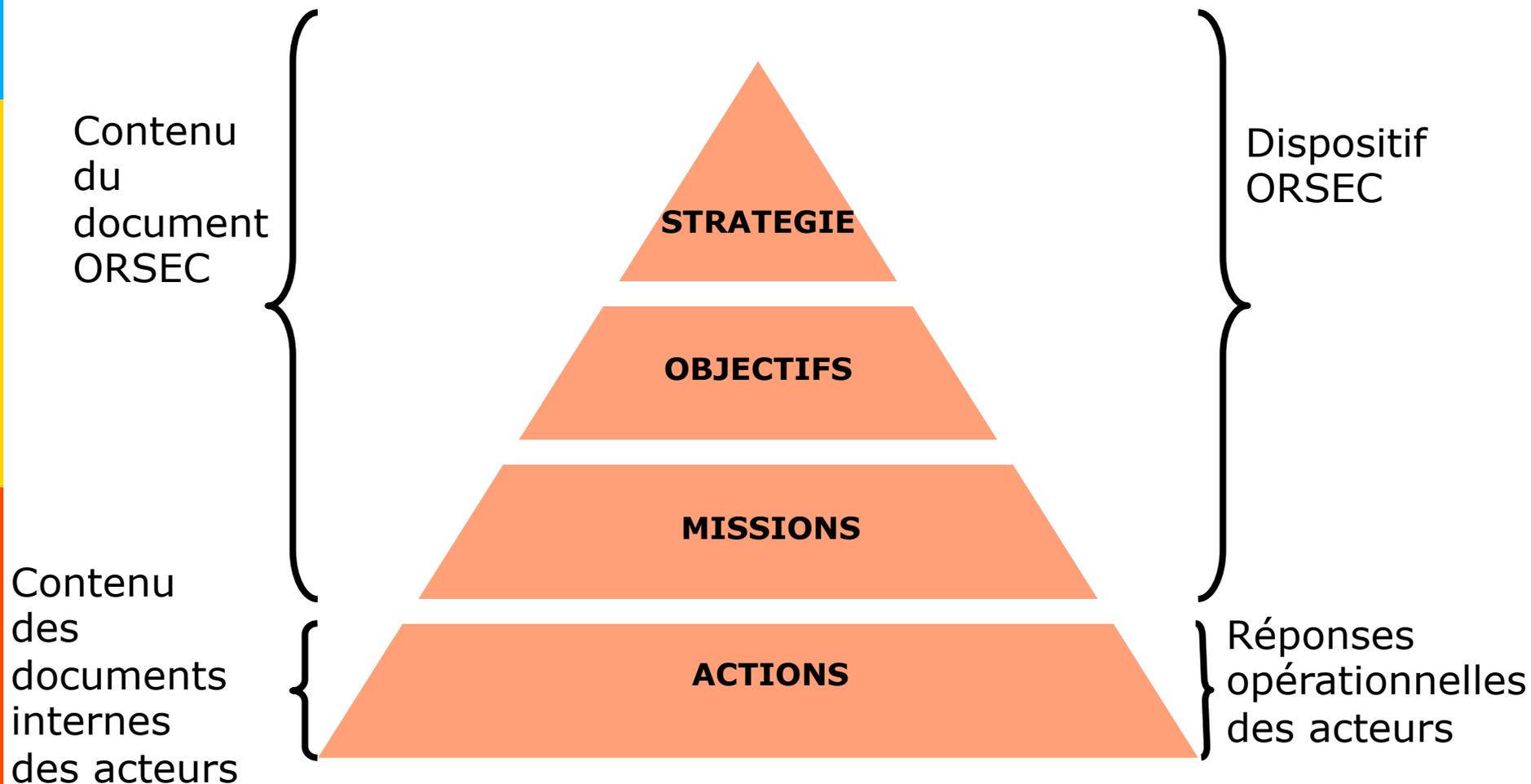
- Historique
- La réglementation des ICPE
- **Les dispositions ORSEC**
- Les risques NRBCe

Organisation des secours



Ensemble de la réponse ORSEC

Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile



Ensemble de la réponse ORSEC

Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile

- Rappels:
 - Dispositif global interservices permanent
 - 3 niveaux territoriaux
 - Outil de gestion unique
 - Réalisation d'exercices
 - Dispositions générales pour tout type d'évènement
 - **Dispositions spécifiques** (se substituent aux PPI et PSS)

Ensemble de la réponse ORSEC

Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile

▣ **Dispositions spécifiques :**

- Elles apportent une valeur ajoutée aux dispositions générales :
- une analyse du risque traité : connaissance de l'aléa et des enjeux,
 - les stratégies de protection des populations et d'intervention adaptées,
 - les mesures particulières d'alerte si nécessaire,
 - les missions particulières des intervenants,
 - une base de données des acteurs à alerter.

Ensemble de la réponse ORSEC

Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile

▣ Dispositions spécifiques :

- les risques industriels : les volets spécifiques sont alors les plans particuliers d'intervention (PPI) pour les sites SEVESO seuil haut, nucléaires et barrage de grande capacité,
- les risques liés à la circulation : risques ferroviaires, tunnels routiers, transport de matières dangereuses, transport de matières radioactives, risques aéronautiques
- les risques naturels : inondation, vigilance et alerte météorologiques
- les risques climatiques et sanitaires : canicule, épizootie...

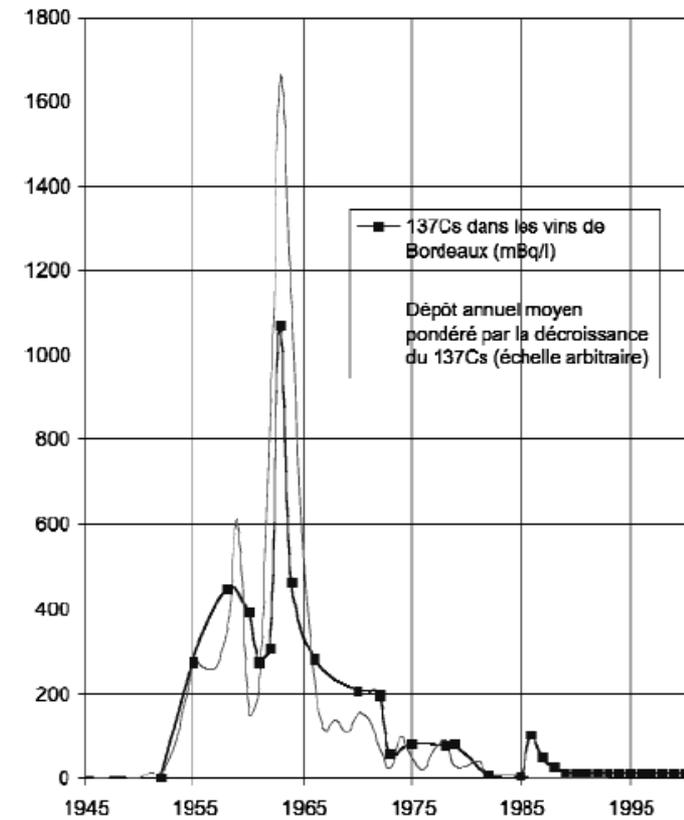
PLAN

- Rappels, historique
- La réglementation des ICPE
- Les dispositions ORSEC
- **Les risques NRBCe**

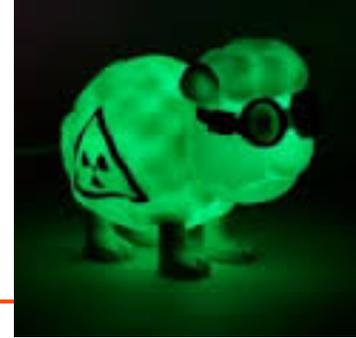
Nucléaire



- Essais aériens
 - Ex : les GERBOISES, TSAR
- Accidents de criticité (environ 60)
 - Los Alamos 1945
 - Tokaï Mura 1999
- CNPE
- Irradiation
- Contamination

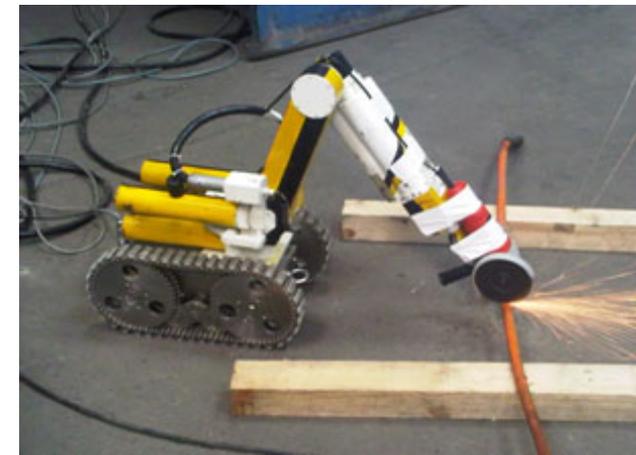
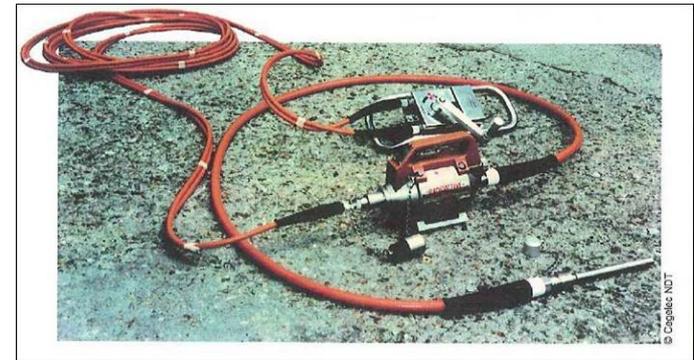


Radiologique

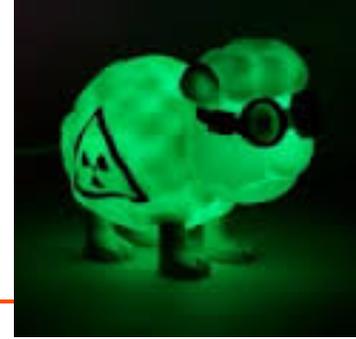


- ❑ Accidents de TMD
- ❑ Gammagraphes – sonde de niveaux
 - Chasse sur Rhône 1997
 - Marseille 2003
 - FEURSMETAL 2010
- ❑ Sources orphelines
- ❑ Médecine nucléaire
- ❑ Irradiateurs industriels
- ❑ Détection automatique d'Incendie

- ❑ Irradiation
- ❑ Contamination



Radiologique



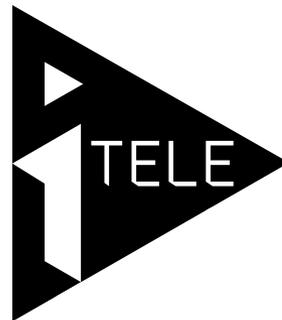
□ Importance de la communication

■ Interne



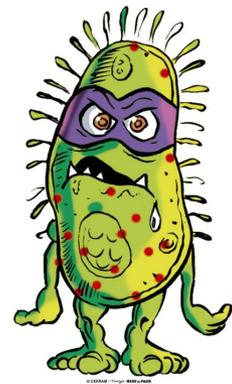
FERE CHAMPENOISE 2007

■ externe



CENTRACO 2011

Biologique



- ❑ Accidents d'exposition au sang
- ❑ Déchèteries
- ❑ milieu médical
- ❑ Epizooties

- ❑ Gripes, Ebola...

- ❑ Infections
- ❑ Epidémies



Chimique



- Toxique
- Accidents de références :
 - Seveso 1976 : dioxine
 - Bhopal 1984 : isocyanate de méthyle
- Exemples d'accidents avec les TICs OTAN
 - Miramas 2001 : ammoniac
 - Orange 2009 : acide chlorhydrique
 - Piolenc 2011 : sulfure de carbone
- Intoxication – brûlures



Chimique

- Feu de bac – de nappe
- Accidents de références :
 - Port Edouard Herriot 1986
- Rayonnement thermique
- Boil over



Chimique



□ UVCE

- Explosion de gaz en milieu ouvert
 - Déflagration
 - Détonation

□ Accidents de références :

- Feyzin 1966 : butane
- Lyon 2008 : gaz naturel



□ Rayonnement thermique (flash fire)

□ Surpression

Chimique



□ BLEVE

- Vaporisation explosive d'un liquide porté à ébullition
 - BLEVE Chaud
 - BLEVE Froid

□ Accidents de références :

- Feyzin 1966 : butane
- Haltern 1976 : CO₂



□ Effet missiles

□ Rayonnement thermique (Bleve chaud)

explosif



- Engrais
- Poudreries - artifices
- Silos - poussières

- Accidents de références :
 - Blaye 1997 : céréales
 - Toulouse 2001 : engrais
 - Saint Romain en Jarez 2003 : engrais

- Surpression
- Effets missiles

Réponse opérationnelle



- ❑ CMIC – CMIR – moyens NRBCe
- ❑ Documentation « embarquée » : ex [FICHE INRS](#)
- ❑ Réseau d'experts : CASU, TRANSAID, météo France, INRS, IRSN, ASN,...

- ❑ Sens du vent
- ❑ Périmètres de sécurité
- ❑ SAS
- ❑ EPI adaptés
- ❑ Consignes de sécurité

Avez-vous des questions?

